



Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

30 juin 2023



Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 30 juin 2023

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Bertrand ARTIGNY
- Monsieur Charles-Henri BERNARD
- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Pascal DAVID
- Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Véronique SARSELLI
- Monsieur Gérard TACHON
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, référent mixité et lutte contre les discriminations
- Lieutenant-colonel Sébastien PONTET, référent sûreté et sécurité
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Adjudant-chef Nicolas BURY
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 30 juin 2023

Ordre du jour

- R/23 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021 11
- R/23 – 06/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration depuis le 24 juin 2022 14
- R/23 – 06/03 Compte rendu des dons et des cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS 15
- R/23 – 06/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés en application des délibérations n°D/21-07/02 16
- R/23 – 06/05 Evolution des modalités de prise en charge au titre du « forfait mobilités durables »..... 16

R/23 – 06/06	Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021	17
R/23 – 06/07	Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023	18
R/23 – 03/08	Organisation d'un examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023..	18
R/23 – 06/09	Restitution des équipements de protection individuelle (EPI) et des matériels mis à disposition des personnels du SDMIS lors de la cessation, temporaire ou définitive, de fonction ou d'activité	20
R/23 – 06/10	Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » - approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2022	20
R/23 – 06/11	Budget principal SDMIS compte administratif pour l'exercice 2022	21
R/23 – 06/12	Budget annexe Energies Renouvelables – compte administratif pour l'exercice 2022.....	30
R/23 – 06/13	Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2022	31
R/23 – 06/14	Budget principal du SDMIS – budget supplémentaire pour l'exercice 2023	31
R/23 – 06/15	Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – compte-rendu annuel pour l'année 2022	33

R/23 – 06/16	Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2022 de la régie « Energies renouvelables du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours »	34
R/23 – 06/17	Budget annexe Energies renouvelables – projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023	34
R/23 – 06/18	Convention C2023-048 entre le SDMIS et la commune de Belleville-en-Beaujolais relative à la construction de la future caserne de sapeurs-pompiers	35

Conseil d'administration

Vendredi 30 juin 2023

(La séance est ouverte à 15 h 04 sous la présidence de Mme KHELIFI)

Mme KHELIFI.- Bonjour à toutes et tous, et bienvenue à ce conseil d'administration qui va pouvoir démarrer, puisque que nous avons atteint le quorum.

Avant de commencer, peut-être dire quelques mots sur les évènements de ces dernières 48 heures. Il s'est passé beaucoup de choses depuis mercredi. Déjà dire que j'ai une pensée bien évidemment émue pour les sapeurs-pompiers. Je tenais à leur exprimer nos remerciements au nom du conseil d'administration, notre plein soutien, ainsi qu'au contrôleur général. Je sais qu'il a été mobilisé une partie de la nuit et j'ai été en contact avec lui pour faire un point régulier. Je sais que les sapeurs-pompiers ont été fortement sollicités tout au long de la nuit.

Vous avez permis de limiter le bilan qui aurait pu être bien plus dramatique. Ce bilan reste néanmoins inadmissible et ces violences ne sont pas justifiées d'autant plus quand on s'attaque à des biens privés, à des lieux publics qui symbolisent la République. On s'est attaqué à des écoles, des collèges, des crèches et ceci est d'autant plus inadmissible.

C'est une atteinte aux biens privés, également aux êtres humains en mettant le feu à un établissement, à des habitations. Il y a également une volonté de nuire.

Bien évidemment, la mort d'un jeune n'est pas acceptable, mais elle n'excuse pas ce qui se passe. Avec le préfet et les autorités, je crois qu'il faut que nous fassions preuve d'unité. Avec le préfet et le maire de Villeurbanne, nous avons tenus à montrer,

ensemble, que nous sommes unis face à ces violences. C'est cela agir en responsabilité.

Je tiens à réitérer mes plus vifs remerciements à nos sapeur-pompiers, à nos équipes qui ont été sur le terrain depuis deux jours, en espérant que, la nuit prochaine, le calme revienne et c'est à cela que nous appelons.

M. le contrôleur général, souhaitez-vous dire quelques mots sur ces événements ?

Contrôleur général CLAVAUD.- Si vous le souhaitez, j'y reviendrai à la fin. Sur la communication que vous avez sur table, des éléments retracent l'activité de ces deux dernières nuits.

Mme KHELIFI.- Très bien, nous y reviendrons donc ultérieurement.

En ouverture de cette réunion, je souhaitais vous informer que nous accueillons officiellement, conformément au code général des collectivités territoriales, au sein de notre conseil d'administration, avec voix consultative, le référent mixité et lutte contre les discriminations en la personne du lieutenant-colonel Jérôme BELLERET, et notre référent sureté et sécurité, le lieutenant-colonel Sébastien PONTET. Bienvenue à vous.

Vous avez été désignés pour tenir ces missions pour une durée de quatre ans. Ces missions ont été mises en place par la loi MATRAS, dont le décret d'application, les définissant précisément, est intervenu le 7 décembre 2022.

Il s'agit de deux thématiques particulièrement sensibles qui permettront de doter les services d'incendie et de secours de moyens supplémentaires d'action, d'information, de formation, de prévention, au bénéfice des agents et sapeurs-pompiers volontaires.

Leur action s'inscrit dans des dispositifs que nous avons déjà initiés au SDMIS et que j'ai souhaité poser comme des

priorités stratégiques :

- Le dispositif Egalité femmes/hommes avec notre plan d'action,

- Tout ce que nous avons déjà mis en place en matière de prévention et de lutte contre les agressions visant les sapeurs-pompiers.

Je le répète, ce sont des priorités stratégiques de notre mandat, de ce mandat, de mon mandat de présidente.

Je vous remercie, messieurs, d'avoir accepté d'endosser ces responsabilités, et vous pouvez compter sur mon soutien pour assurer ces missions.

Alors que certains arrivent, d'autres vont partir et c'est l'occasion, pour moi, pour nous, d'avoir une pensée très particulière pour le colonel Vincent GUILLOT, notre directeur des groupements territoriaux, le « numéro trois » du SDMIS, qui participe aujourd'hui à son dernier conseil d'administration, puisqu'il est amené à faire valoir ses droits à la retraite au mois de janvier 2024. Il quittera officiellement le SDMIS le 1^{er} octobre prochain et sera remplacé, sur son poste, par le colonel Lionel CHABERT.

Je tiens à souligner, à saluer devant vous, votre engagement, colonel GUILLOT, non seulement au service du SDMIS auquel vous avez consacré toute votre carrière, mais également au service du CASC dont vous avez été le président fondateur et que vous avez conduit de manière exceptionnelle. Cette magnifique carrière, ce sens admirable de l'engagement vous ont amené à figurer dans la dernière promotion de l'ordre national du Mérite, au grade de chevalier, ce dont je vous félicite très chaleureusement.

Cette promotion a été particulièrement riche pour le SDMIS puisque la colonelle Laetitia DIDIER, directrice adjointe du SDMIS, est également promue. Félicitations à vous également, colonelle, pour cette décoration qui vous sera remise à la rentrée

prochaine au cours d'une cérémonie à laquelle, j'imagine, vous serez tous invités.

Je vous propose de remercier le colonel Vincent GUILLOT pour tout ce qu'il a fait pour notre établissement public durant toutes ces années. Je vous remercie de lui accorder un tonnerre d'applaudissements.

(Applaudissements)

Mme KHELIFI.- Bravo et merci.

Le colonel GUILLOT, d'ailleurs, était présent avec nous quand nous nous sommes rendus à Paris, il y a quelques jours, avec le contrôleur général Emmanuel CLAVAUD, pour assister à l'hommage rendu aux sapeurs-pompiers, lors de la journée nationale des drapeaux sous l'Arc de Triomphe. Cette cérémonie est organisée chaque année.

Cet hommage qui est rendu, qui vous est rendu, mesdames, messieurs les sapeurs-pompiers, ainsi qu'à l'ensemble des personnels des services d'incendie et de secours, est un moment fort de reconnaissance de la nation envers les sapeurs-pompiers. Vous pouvez en être fiers, et nous en sommes fiers.

Chers collègues, depuis notre dernière réunion du conseil d'administration du 17 mars dernier, l'actualité a été riche et a nécessité un haut niveau d'engagement des équipes. Le SDMIS travaille et notre établissement public se prépare à faire face aux défis qui s'imposent à nous.

Il y a toujours cette nécessaire réflexion sur le modèle de sécurité civile, sur notre modèle de sécurité civile, sur la soutenabilité du modèle économique des services départementaux d'incendie et de secours, dont celle de notre établissement, et cela reste au cœur des préoccupations, au cœur de mes préoccupations. J'ai eu l'occasion d'assister à une réunion avec mes homologues présidents des conseils d'administration des SDIS de la zone de

défense et de sécurité Sud-Est (qui correspond à la région Auvergne-Rhône-Alpes) le 13 juin dernier, en présence des directeurs de SDIS, réunion au cours de laquelle nous avons évoqué de nombreux sujets, notamment concernant nos attentes vis-à-vis de l'État pour faire face ensemble et préparer au mieux l'avenir de nos établissements.

Sur ce point, nous pouvons noter une écoute attentive de la préfecture au niveau local, avec une participation de l'État dans le cadre des pactes capacitaires pour nous permettre de financer des moyens matériels. Ce dispositif nous a été présenté par madame la Préfète de région, en présence de M. ROYET, le directeur adjoint de la sécurité civile et de la gestion des crises. Nous avons bon espoir que l'on nous réponde favorablement sur ces demandes relatives aux pactes capacitaires.

Nous avons également une réponse favorable de madame la Préfète quant à l'éligibilité au Fonds vert. On vous en dira peut-être un peu plus un peu plus tard. Nous avons aussi bon espoir de pouvoir récupérer des subventions. Ces dispositifs existent et nous pouvons nous en féliciter. Toutefois, il reste la question des moyens humains pour faire fonctionner ces matériels.

Les enjeux relevant de la réponse capacitaire posent la nécessité de disposer de personnels supplémentaires, au niveau national notamment, pour les années futures que seuls l'apport du volontariat et le recours à des actions citoyennes pourront permettre d'envisager en complément des moyens professionnels.

Je renouvelle mon appel à une réflexion au niveau national sur notre modèle de sécurité civile, réflexion prospective regroupant non seulement les représentants de l'État, mais également les élus des collectivités territoriales notamment, afin de poser un cap, un cadre aux réflexions nationales. Il en va de la soutenabilité de notre modèle économique des services d'incendie et de secours.

Malgré ces interrogations et ces incertitudes qui pèsent sur nous, le SDMIS continue à se préparer à l'approche

vous prendre la parole ?

M. GUILLOTEAU.- Merci. Je voudrais saluer les uns et les autres. Peut-être deux mots : apporter tout mon soutien aux sapeurs-pompiers et aux forces de police qui ont été engagés cette nuit et la nuit précédente lors de ces événements qui touchent le département par onde de choc, par ricochet. Même si on est bien loin, l'émotion suscitée par le décès de quelqu'un est toujours légitime, mais s'il faut en arriver aux scènes qui ont eu lieu cette nuit, cela me paraît quand même difficile à accepter.

J'en profite pour féliciter les deux personnes nommées dans l'ordre national du Mérite, je leur ai dit que s'ils voulaient utiliser les locaux, ils sont ici chez eux et je les mets à leur disposition. Cela relève d'un choix personnel entre celui qui décore, le moment et le lieu.

Merci pour ce conseil d'administration important. Je voudrais saluer le colonel GUILLOT, et pas son départ parce que c'est quelque chose de difficile. Je ne dis pas que l'on a commencé ensemble et que l'on finit ensemble, mais il est vrai qu'avec le colonel GUILLOT, cela fait longtemps que nous sommes là. J'ai pu apprécier son professionnalisme, sa vision. Il n'a pas usé beaucoup de contrôleurs généraux et de directeurs ! Il fait partie de cette grande famille des sapeurs-pompiers professionnels, mais qui est dans un ensemble de sapeurs-pompiers tout simplement avec nos volontaires, dont j'ai vu, hier soir, que beaucoup ont été mobilisés en préalerte et sur les territoires du Rhône, même si le département du Rhône n'a pas été touché, à part quelques soubresauts sur Villefranche, mais rien de comparable avec d'autres villes et leur périphérie.

Merci, en tout cas colonel GUILLOT et merci madame la Présidente.

Mme KHELIFI.- Merci, Monsieur le président.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous remercie de bien vouloir excuser M. le préfet qui a été retenu, on peut le

notamment de l'été que nous redoutons de voir arriver dans les mêmes conditions que l'année précédente. Le SDMIS continue d'anticiper, de se préparer, de répondre aux enjeux locaux tels que le déploiement et la mise en œuvre des Secours et des Soins d'Urgence Aux Personnes (le SSUAP) que nous aborderons tout à l'heure. Le SDMIS continue également de mener la révision du schéma d'analyse et de couverture des risques que nous évoquerons également tout à l'heure, et je tiens notamment à souligner le travail formidable des équipes du SDMIS dans la préparation et la mise en œuvre de tous ces dossiers sous l'autorité du contrôleur général Emmanuel CLAVAUD que je remercie également.

Je tiens à saluer le travail constructif engagé avec les organisations syndicales dont les membres sont ici présents. Je vous salue, messieurs, et je salue la qualité du travail qui a été engagé avec vous, avec les organisations syndicales représentatives, dans le cadre des groupes de travail que nous avons posés en début d'année.

Ils concernent et impliquent non seulement les représentants des sapeurs-pompiers professionnels, les représentants des PATS, mais également les représentants des sapeurs-pompiers volontaires, car la recherche d'un équilibre entre ces deux forces - car c'est bien un équilibre entre les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires - est une nécessité impérieuse puisqu'une force ne va pas sans l'autre. Cela, je le répète depuis le début du mandat.

J'en profite, enfin, pour saluer votre travail et votre investissement, mesdames et messieurs les élus du conseil d'administration, dans les différentes instances et commissions du SDMIS qui permettent le bon fonctionnement tout au long de l'année, que ce soit la CAO, les instances représentatives du personnel comme le CST, la formation spécialisée et les autres. Votre présence est nécessaire, soyez-en remerciés.

Monsieur le président du département, souhaitez-

comprendre. Il devait assister à ce conseil d'administration, mais je crois que les événements ne lui permettent pas d'être à nos côtés.

Avant d'examiner notre ordre du jour, je vous précise que le contrôleur général nous présentera 2 communications, 2 documents qui vous ont été remis sur table :

- L'état d'avancement du plan d'actions du SDMIS en faveur de la transition écologique pour la période 2022-2027,

- La mise en œuvre des Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes au SDMIS.

Je vous donnerai également quelques informations sur le SACR.

R/23 – 06/01 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 9 juillet 2021

Contrôleur général CLAVAUD.- Un premier bureau s'est tenu le 17 mars 2023. Celui-ci a été assez concis. Le premier rapport concernait les marchés à procédure formalisée sur l'accompagnement managérial. Le deuxième rapport était relatif à la signature de protocoles d'accord transactionnel dans le cadre de litiges qui opposaient 87 sapeurs-pompiers professionnels ex-logés et le SDMIS. Cela portait sur la période 2010-2013. C'était le solde d'une longue épopée juridique.

Le second bureau du 2 juin 2023 était beaucoup plus fourni en nombre de rapports.

- Le rapport n°1 était toujours sur l'autorisation de lancer les marchés publics à procédure formalisée. Il y avait un marché relatif à l'assurance et notamment à la flotte automobile, un deuxième marché sur l'entretien des tenues de protection des sapeurs-pompiers, un troisième marché sur l'entretien de l'un de nos progiciels.

- Le rapport n°2 concernait la mise en œuvre des pactes capacitaires pour la partie feux de forêt. C'est un subventionnement d'engins. Nous espérons recevoir une subvention d'1,3 M€ de la part de l'État.

- Le rapport n°3 était relatif à une demande de subvention sur le Fonds vert. C'est ce qu'expliquait Mme la présidente, avec un premier dossier concernant la rénovation-extension de la caserne de Villeurbanne-La Doua. Nous avons soumis un dossier pour une subvention d'1,2 M€.

- Le rapport n°4 concernait une demande de subvention portant sur la prévention des risques d'incendies de forêt dans les massifs rhodaniens avec une subvention espérée de 126 000 €.

- Le rapport n°5 était relatif à l'indemnisation du préjudice subi par des sapeurs-pompiers du SDMIS dans le cadre de la protection fonctionnelle. Au fur et à mesure de l'épuisement des voies de recours contre les condamnés, le SDMIS se substitue et prend en charge les indemnités. Ainsi pour l'ensemble de nos agents, seront versés 7 000 € au titre des dommages et intérêts qu'ils s'étaient vu octroyer par les différentes juridictions.

- Le rapport n°6 autorisait la présidente à signer l'accord de médiation entre le SDMIS et un personnel, ex-sapeur-pompier volontaire, avec un processus transactionnel à hauteur de 30 000 €. Ce litige, qui était pendant devant les juridictions, a été arbitré dans le cadre de cet accord de médiation.

- Le rapport n°7 approuvait la création d'une association avec le SDIS de l'Ain, du Doubs et de la Haute-Garonne. C'est la préfiguration d'un travail collaboratif pour déterminer la capacité à créer des entrepôts de données et à gérer des outils de l'intelligence artificielle. Il y a un versement de 10 000 €, essentiellement pour s'attacher les conseils juridiques pour poser les bonnes bases. C'est un travail de préfiguration de l'avenir.

- Le rapport n°8 concernait l'autorisation de signer une convention entre l'ENSOSP et le SDMIS pour faire usage d'un nouvel outil d'apprentissage numérique mutualisé. C'est l'enseignement à distance. Il n'y a pas d'incidence financière sur ce rapport.

- Le rapport n°9 autorisait la présidente à signer une convention entre le SDMIS et l'Office National des Forêts pour renouveler les travaux d'entretien du site de formation à la conduite opérationnelle hors chemin (le terrain d'entraînement de Chamelet). Cette convention porte sur un montant de 11 500 € pour plusieurs années.

- Le rapport n°10 était relatif à la mise en œuvre d'une mesure complémentaire pour le régime indemnitaire d'une personne qui relève de la filière médico-sociale et qui est notre préparatrice à la pharmacie à usage interne. Cette actualisation lui permet de percevoir un régime indemnitaire issu du Ségur de la santé et cela représente une somme de 700 € par an.

- Le rapport n°11 concernait une convention entre SDMIS et le Centre national civil et militaire de formation et d'entraînement NRBC. Nous organisons, sur le site de Saint-Priest, des exercices zonaux et cette convention signée pour quatre ans nous permet de percevoir des subsides à chaque fois que nous organisons des exercices pour le compte de l'État.

- Le rapport n°12 était relatif à une convention entre l'État, le SDIS de l'Ain, le SDIS de l'Ardèche, le SDIS de la Loire et le SDMIS puisque nous mutualisons un personnel qui a la capacité à travailler sur l'hélicoptère de la sécurité civile et qui sécurise l'embarquement et toutes les opérations de treuillage, y compris l'embarquement de personnels qui ne sont peut-être pas aguerris à embarquer à bord d'un hélicoptère. Nous mutualisons pour utiliser au mieux l'hélicoptère, avec, à chaque fois, la présence d'un sapeur-pompier formé aux conditions d'utilisation et de travail en sécurité à bord de la machine et avec le treuil. Cela nous permet d'utiliser

l'hélicoptère pour acheminer des spécialistes comme des plongeurs, des équipes cynotechniques, du personnel du service de santé, etc... Comme cet appareil intervient au profit de plusieurs départements, les SDIS des départements concernés participent en fournissant un personnel à tour de rôle.

- Le rapport n°13 était relatif à l'autorisation de raccorder le site de Lyon-Duchère au réseau de chauffage urbain de la métropole de Lyon. Cela nous permet d'espérer une économie de 30 000 € par an.

Voilà les activités de ces deux séances de bureau du conseil d'administration.

Mme KHELIFI.- Merci beaucoup, M. le contrôleur général. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

Je le sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/02 Compte rendu des décisions prises en matière contentieuse par la présidente du conseil d'administration depuis le 24 juin 2022

Contrôleur général CLAVAUD.- C'est un rapport classique qui fait le bilan de l'ensemble des décisions rendues ou attendues sur l'ensemble des différentes juridictions.

Vous retrouvez, dans le premier paragraphe, les décisions sur les affaires en cours devant les juridictions administratives avec notamment les demandes d'indemnisation suite à une « reprise de feu ». C'est un préjudice important sur lequel nous sommes recherchés en responsabilité pour presque 1,6 M€. Vous avez ensuite la liste des situations individuelles. Certaines sont potentiellement assez lourdes.

Puis, une deuxième famille de contentieux devant les juridictions pénales, ce sont des affaires pour lesquelles le SDMIS

s'est constitué partie civile suite à des infractions commises à l'encontre des biens ou intérêts de l'établissement (dégradation, vol, appels malveillants ...).

Nous avons, sur les affaires classiques, des affaires jugées et d'autres en cours dont vous voyez une liste assez longue.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie M. le contrôleur général. Y a-t-il des questions sur ce compte rendu des affaires contentieuses ? Pas de question. Je sou mets au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/03 Compte rendu des dons, cessions à titre onéreux des matériels réformés du SDMIS

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous vous rendons compte des propositions de la commission de réforme qui a autorisé un certain nombre de dons. Vous avez la liste des matériels ou des équipements, et ensuite, celle aussi de ce que nous proposons de vendre par le biais du site AGORASTORE.

Ce rapport classique a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de réforme.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie. Effectivement, la liste a été jointe au rapport. Y a-t-il des questions sur cette commission de réforme et les décisions que cette commission a prises ? Pas de question. Nous le soumettons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/04 Récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés en application des délibérations n°D/21-07/02

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce rapport classique dresse la liste de l'ensemble des marchés à procédure adaptée qui ont été passés durant l'année écoulée. Je n'ai pas de

commentaire particulier. Vous avez l'intégralité des caractéristiques, tant en matière d'objet du marché, des montants que des lauréats. C'est une information des élus.

Mme KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Nous soumettons aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/05 Evolution des modalités de prise en charge au titre du « forfait mobilités durables »

Ce forfait, issu d'un décret publié en 2020 sur lequel nous avons délibéré fin 2021, est d'un montant de 200 € par an, auquel peuvent prétendre nos sapeurs-pompiers professionnels et nos personnels administratifs et techniques qui utilisent un cycle ou un cycle à pédalage assisté personnel ou en étant conducteur ou passager en covoiturage plus de 100 jours par an.

Ce forfait mobilités durables a évolué suite à un décret de fin d'année 2022. Son montant passe à 300 € et il pose des modalités d'attribution sur une extension des engins tels que les trottinettes électriques.

Ce forfait est étendu et nous le soumettons aux voix aujourd'hui. Il a recueilli l'avis unanimement favorable du CST qui s'est réuni la semaine dernière.

Avez-vous des questions sur ce forfait mobilités durables que vous avez peut-être appliqué dans vos collectivités également ? Pas de question. Je le soumetts aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/06 Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation de deux concours externes de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2021

Contrôleur général CLAVAUD.- C'est une régularisation et une actualisation.

Depuis plusieurs années, le SDMIS, en accord et en partenariat avec l'ensemble de SDIS de la région, organise les concours externes de caporal de sapeurs-pompiers. Nous partageons ensemble le poids financier et les besoins de ressources humaines.

À la lumière d'un certain nombre d'observations et en regardant le plus près les règles, on s'aperçoit que l'on peut améliorer le rendement financier de cette opération. Il est proposé de monter le prix du lauréat que l'on recruterait sur nos listes d'aptitude à 6 000 €. On était sur un coût d'environ 1 500 €. Cela veut dire que si un SDIS ne participait pas aux frais d'organisation du concours et qu'il recrutait un candidat lauréat de la liste des SDIS qui ont participé, il le payait jusqu'à présent 1 500 €.

Il se trouve que, quand on fait un peu de comptabilité analytique, on est très loin du prix de revient. C'est une opération où il serait dommage que ceux qui sont les « bons élèves » et qui sont parties prenantes n'aient pas un petit intérêt à ce que le lauréat leur coûte moins cher que ceux qui ne participent pas.

Cette opération permet de remettre un peu de vertu dans ce dispositif qui a fait l'objet d'un travail concerté avec nos collègues. Cela veut dire que si on a des lauréats qui sont recrutés par des SDIS qui n'ont pas participé, cela nous permettra d'absorber une partie importante des coûts du concours. Pour nous, l'opération est forcément plus intéressante. C'est un travail d'amélioration de notre performance financière.

Mme KHELIFI.- Tout à fait. Tout est bon à prendre en ce moment et ils auraient certainement fait la même chose.

Contrôleur général CLAVAUD.- Pour information, le concours s'élève à peu près à 500 000 €, c'est le coût partagé que nous mutualisons avec l'ensemble des 12 SDIS, puisque l'ensemble des SDIS de la zone participe.

Mme KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je sou mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/07 Fixation du coût lauréat consécutif à l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous sommes adossés sur le même dispositif. Tout à l'heure, nous avons procédé à la régularisation pour les concours de caporal qui avait été lancé en 2021, et dont la liste des lauréats est toujours valable. C'est pourquoi nous étions sur une actualisation.

Là, nous sommes sur un nouveau concours. Tous les deux ans, il y a soit un concours de caporal soit un concours de sergent. C'est pour le concours de sergent qui s'ouvre en 2023 et on propose, exactement pour les mêmes raisons, de fixer le tarif du lauréat à 6 000 €.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 03/08 Organisation d'un examen professionnel de caporal de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023

Contrôleur général CLAVAUD.- Nous sommes sur quelque chose que nous n'avons encore jamais organisé, mais qui est lié au fait que le SDMIS, voici quelques années, avait recruté des sapeurs-pompiers volontaires, en utilisant des dispositions des textes relatifs au concours, qui avaient la possibilité d'intégrer, en tant que sapeur de première classe et qui, après quelques années

d'ancienneté, se voyaient bloqués au grade de sapeur de 1^{ère} classe, puisqu'il n'y avait pas d'organisation d'examen professionnel de caporal au niveau national.

Dans le cadre du dialogue social, madame la Présidente, vous aviez été sollicitée par les différentes organisations syndicales du SDMIS sur ce point, afin d'ouvrir des perspectives d'évolution de carrière à 14 sapeurs-pompiers concernés, en sachant que le seul SDIS qui organisait un examen professionnel, cette année, c'était Mayotte ! Il ne nous semblait pas forcément utile de faire ou de faire faire le déplacement à Mayotte pour envisager que nos candidats puissent passer l'examen.

Vous avez donc sollicité la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises pour ouvrir cet examen. On aura certainement quelques candidats qui viendront d'ailleurs, mais c'est assez limité. D'après un sondage, on pense que ce sera 50 ou 60 maximum. Ce rapport est consécutif à l'autorisation accordée pour lancer les démarches de cet examen professionnel, en sachant que cela fait l'objet d'un arrêté d'ouverture après avis favorable de la CNSIS.

Mme KHELIFI.- Merci. Effectivement, avis favorable de la CNSIS qui a eu lieu le 21 juin, et avis favorable de la CATSIS et du CST qui se sont réunis la semaine dernière.

S'il n'y a pas de question, je le soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/09 Restitution des équipements de protection individuelle (EPI) et des matériels mis à disposition des personnels du SDMIS lors de la cessation, temporaire ou définitive, de fonction ou d'activité

Contrôleur général CLAVAUD.- Merci, Madame la

présidente.

C'est une actualisation de la délibération qui autorise à faire payer, pour les « phobiques administratifs » qui oublieraient de restituer, à leur départ du SDMIS, les équipements dont nous les avons munis quand ils ont contracté leur engagement, ce qu'ils auraient oublié de nous rendre, à valeur neuve. Ce sont aussi des mesures de bonne gestion. L'idée est de faire rendre, quand les gens arrêtent leur activité, l'ensemble des équipements. Les mesures précédentes ne concernaient pas l'intégralité des équipements de protection individuelle et des équipements informatiques. Cette délibération actualise l'intégralité des dispositifs que nous donnons au personnel lors des recrutements.

Cela vise la cessation d'activité.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie, contrôleur général.
Y a-t-il des questions ? Je sou mets le rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/10 Budget principal et budget annexe « énergies renouvelables » - approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2022

Comme chaque année, je vous propose de prendre actes des comptes de gestion de Madame le payeur départemental que je salue et qui est présente, concernant le budget principal et le budget annexe Energies renouvelables. Ils sont conformes aux résultats de nos comptes administratifs qui nous seront présentés immédiatement après ce point.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je le sou mets au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/11 Budget principal SDMIS avec notre compte administratif pour l'exercice 2022

Ce compte administratif nous permet de retracer l'ensemble de nos dépenses et recettes de l'année 2022 et de rendre compte de notre résultat propre de l'exercice qui est déficitaire de près de 4,4 M€.

Ce résultat corrobore les échanges que nous avons pu avoir au sein de cette assemblée, à savoir une situation financière du SDMIS qui s'est fortement dégradée durant cette dernière année 2022 avec des dépenses incompressibles qui augmentent plus rapidement que les recettes depuis plusieurs années déjà. Si le SDMIS a pu assumer l'effet ciseau jusqu'à récemment en utilisant des leviers budgétaires dont il disposait et en s'attachant à maîtriser ses dépenses, la conjoncture économique qui dure depuis un certain temps nous a précipités vers cette dégradation.

Un travail a d'ores et déjà été engagé pour étudier les actions possibles avec nos financeurs, mais les marges de manœuvre apparaissent comme limitées et la mobilisation de financements supplémentaires est à l'étude et sera, de toute façon, inévitable. Ces discussions sont en cours.

Ces points financiers, qui font l'objet d'un travail étroit et régulier entre les services du SDMIS, ceux de la Métropole de Lyon et ceux du Département du Rhône, seront soumis prochainement à l'arbitrage de nos financeurs.

Avant d'ouvrir le débat, je cède la parole à Mme MASSARDIER qui va nous présenter rapidement les éléments saillants de ce compte administratif 2022.

Madame MASSARDIER, je vous laisse la parole.

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant le compte administratif 2022, le total des dépenses s'élève à 202,3 M€ contre 190,1 M€ en 2021. C'est une hausse de 2,88 % qui se répartit

à raison de 33,8 M€ pour la section d'investissement et de 168,5 M€ pour la section de fonctionnement.

Les recettes s'élèvent à 191 M€ contre 193,7 M€ en 2021, soit une diminution de 1,37 %.

L'ensemble des dépenses a augmenté de près de 5,53 M€ alors que, dans le même temps, les recettes ont diminué de près de 2,65 M€, conduisant au déficit comme annoncé par la présidente de 4,4 M€ sur l'exercice 2022 alors que l'exercice 2021 était excédentaire de 3,6 M€.

Ce déficit s'explique en large part par :

- Le déficit de la section d'investissement du fait d'un recours limité à l'emprunt : 8,9 M€ contre 13,9 M€ l'année précédente,
- Une hausse du coût de notre bail emphytéotique administratif sous l'effet de l'augmentation de l'indice du coût de la construction,
- Une augmentation du remboursement du capital de la dette.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons un effet combiné entre l'inflation et la hausse du point d'indice qui a aussi conduit à une augmentation des dépenses bien supérieure à l'augmentation des recettes. Ainsi, le résultat de la section de fonctionnement est à peine positif et ne permet pas de compenser le déficit d'investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, on finit l'année avec un résultat toutefois excédentaire en clôture de 2,7 M€ en investissement et de 7,6 M€ en fonctionnement.

Pour le détail des dépenses en section d'investissement, en 2022, nous avons réalisé des acquisitions pour :

- 5 M€ pour les matériels et équipements divers,
- 4,9 M€ pour la gestion de notre patrimoine et les

opérations immobilières nouvelles, notamment pour les travaux de Tarare, Saint-Vincent de Reins, Villié-Morgon et Quincieux,

- 3,7 M€ pour les systèmes d'information,
- 3,5 M€ pour l'acquisition du tènement de Vaulx-en-Velin,
- 2,7 M€ pour les acquisitions de véhicules, en forte baisse du fait de difficultés d'approvisionnement et de livraison rencontrées par nos fournisseurs.

Les recettes d'investissement ont diminué de 11 % comme évoqué précédemment du fait d'un moindre recours à l'emprunt.

Concernant la section de fonctionnement, le point d'indice a augmenté de 3,5 %, l'inflation annuelle s'est établie à +5,2 % et, pourtant, nos dépenses n'ont augmenté que de 1,75 %. Nous avons réussi à maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Concernant les charges à caractère général, elles représentent 18 % de nos dépenses. Elles se sont élevées à 28,6 M€ et la principale hausse est celle des carburants : 700 000 € par rapport à l'an dernier.

Concernant les dépenses de personnel, elles représentent toujours 70 % de nos dépenses de fonctionnement réparties entre la masse salariale et le volontariat.

Des éléments d'analyse complémentaire figurent dans le rapport qui vous a été remis.

Les dépenses diverses concernant principalement les cotisations au CASC, à l'EPARI, etc., se sont élevées à 2,9 M€.

On retrouve, comme d'habitude pour terminer, les charges financières - l'emprunt et la part fonctionnement du bail emphytéotique administratif pour 2,3 M€, ainsi que la dotation aux amortissements et les opérations d'ordre.

Les recettes de fonctionnement connaissent une diminution du fait de la disparition progressive des remboursements perçus pour l'engagement du SDMIS dans les dispositifs de lutte contre la Covid. Nous avons perçu 4 M€ en 2021 et « seulement » 2 M€ en 2022. Cela explique la diminution des recettes alors même que la hausse des contributions s'est élevée à 1,48 M€.

Les principales recettes sont les suivantes :

- Les contributions des collectivités territoriales : 150 M€,
- Les recettes liées aux ressources humaines : 3 M€,
- Les interventions et prestations payantes : 1,3 M€.

Voici les éléments principaux de ce compte administratif 2022.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie, Madame MASSARDIER. Je vais peut-être sortir pour laisser la place au doyen de cette assemblée. Si vous avez des questions, nous pourrons y revenir.

M. CHARMOT.- Madame la Présidente, je voulais savoir, quand vous indiquez que nous avons eu un moindre recours à l'emprunt, si pour autant nous avons éventuellement manqué de ressources d'investissement pour certains projets que nous aurions voulu faire, et si nous avons été confrontés à devoir faire des choix c'est parce que l'emprunt n'était pas aussi intéressant que cela.

Mme KHELIFI.- Sur les choix, je vous laisse répondre M. le contrôleur général. Effectivement, il a fallu en faire. Sachez que, dans les années qui viennent, nous aurons encore des choix inévitables à faire. Le recours à l'emprunt sera forcément en baisse parce que les taux d'intérêt augmentent et notre capacité d'endettement va se dégrader progressivement. Cela limitera notre capacité d'emprunt.

Forcément, dans les années à venir, nous devons procéder d'une autre façon que celle de ces dernières années où nous

avons accès à l'emprunt avec beaucoup plus de facilité, on n'avait pas plus de financement, mais l'inflation avait moins d'impact sur nos dépenses de fonctionnement.

Contrôleur général CLAVAUD.- Pour répondre à votre question, on est passé de 23 M€ de programmation pluriannuelle d'investissement à 18 M€ en 2023. Ce n'est pas un choix volontaire, mais contraint. Les banques ne nous ont pas suivis. On n'a pas pu lever le montant d'emprunt que nous souhaitions parce que la santé financière de l'établissement s'est dégradée. Nous n'avons plus la solvabilité que nous avions et le recours à l'emprunt a été limité à 8,9 M€ alors que nous avons besoin de 13,9 M€. Nous avons été obligés de réviser le montant des emprunts prévus cette année et nous avons réduit la PPI. Cela a effectivement pour conséquence de devoir échelonner un certain nombre d'opérations pourtant prévues. Ce travail est en cours.

La santé financière de l'établissement s'est fortement dégradée.

M. CHARMOT.- Je pense que c'est déjà dans les réflexions, mais cela me semble assez naturel, et on le voit au travers de certains dossiers que vous avez soulignés dans les précédents rapports pour rechercher des financements complémentaires ou nouveaux ou pour travailler autrement au financement des projets. Est-ce qu'il y a une ou des pistes particulières qui peuvent être évoquées ?

Pour ma part, et cela ne concerne que moi, ma vision des choses c'est que, peut-être, sur la question de la caution bancaire (cela compte quand même), on peut supposer que les organismes financeurs et prêteurs regardent cela avec attention, il puisse y avoir un travail de réflexion qui s'engage avec les collectivités locales et les communes.

On fait des cautions bancaires pour beaucoup de choses, on garantit des emprunts pour beaucoup de choses : du

logement social, des investissements par des partenaires communaux, des établissements privés d'enseignement puisque la loi le permet. Peut-être cela peut-il faire partie des quelques pistes pour sécuriser l'accès à des ressources financières. Pas forcément pour faire un chèque, c'est un autre sujet, mais pour sécuriser les processus dans un intérêt bien compris en commun de permettre des opérations d'investissements sur nos territoires.

J'espère que mes collègues maires ne m'en voudront pas d'avoir imaginé cette idée. C'est peut-être parmi les questions que l'on peut se poser, cela peut ne pas être pertinent. On est quand même au cœur de nos missions d'intérêt public général et de sécurité. En plus, dans le contexte que nous connaissons, c'est vrai qu'il ne faut pas que l'on perde le cap de notre stratégie d'investissement et de capacité d'agir et de faire des projets.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

On en revient à notre sujet que l'on évoque depuis le début de l'année, qui est celui de la soutenabilité économique des SDIS et d'un établissement tel que le nôtre. La solution est-elle d'emprunter et de solliciter les collectivités locales qui pourraient se porter garantes de nos emprunts ? C'est la solution que vous proposez, mais si on a du mal à emprunter, peut-être que l'on sollicitera nos financeurs : la métropole de Lyon, le département du Rhône.

La solution n'est-elle pas de chercher d'autres pistes de solution que de s'endetter encore plus ? Un emprunt a quand même un impact, puisque les taux d'intérêt sont moins intéressants qu'il y a quelques années, qu'il y a très peu de temps. La solution n'est-elle pas d'aller chercher d'autres sources de financement telles que je les ai évoquées, telles que nous les avons évoquées depuis ce début de conseil d'administration : des subventions via l'Europe, le Fonds vert, les pactes capacitaires et d'autres pistes que nous pourrions creuser ? Je pense que des solutions intéressantes pourraient s'offrir

à nous et il ne faut pas que nous hésitions à les chercher.

La solution, c'est aussi ce que nous cherchons à poser, notamment les associations d'élus avec l'ADF et tout ce que nous avons posé il y a un an. Il y a un an, j'ai envoyé un courrier au président de la CNSIS, au président de la commission SDIS à l'ADF, M. ACCARY, pour les sensibiliser aux difficultés que nous allons rencontrer dans les années à venir.

Depuis, un peu de chemin a été fait puisque l'État a posé 150 M€ pour venir en aide aux SDIS sur les pactes capacitaires que j'évoquais tout à l'heure et sur lesquels nous avons déposé un dossier. On l'évoquera plus tard. Depuis un an, quelques petits pas ont été faits, certes, insuffisants puisque ce n'est pas avec 150 M€ à tous les SDIS de France (il y en a 100 et si on divise 150 M€ par 100, cela fait très peu) que cela résoudra nos problématiques de financement.

Il faut que nous continuions à chercher des solutions de financement alternatif, à nous tourner vers nos financeurs, mais pas seulement, parce que s'ils connaissent bien nos difficultés, ils ont aussi une revalorisation du point d'indice à financer, et aussi la conjoncture économique qui pèsent sur eux. Il faut les solliciter, mais ne pas compter complètement sur eux. Toutes ces pistes sont creusées depuis un an, on n'est pas resté les bras ballants à ne rien faire. On a fait du forcing, on interpelle, on alerte l'État. Je le fais à mon niveau, au niveau de la CNSIS. En tant que SDMIS, on est tout de même l'un des plus gros SDIS de France et je peux aussi porter une parole au niveau national, ce que je fais de façon constante.

Je ne compte pas le nombre de courriers que j'ai envoyés depuis un an, la voix que j'ai portée depuis un an au niveau d'associations d'élus, de l'ADF, des instances de représentation au niveau national des SDIS. Des petits pas ont été faits, j'ose imaginer qu'un jour l'État se réveillera pour tenir compte de ces difficultés que nous rencontrons et que nous rencontrerons de façon de plus en plus

prégnante dans les années à venir.

L'horizon ne me semble pas très positif pour les SDIS.

Contrôleur général CLAVAUD.- Quelques éléments complémentaires. Effectivement, nous pouvons vous confirmer que nous travaillons très sérieusement à la recherche de subventions sur des pistes que nous n'avions pas mobilisées jusqu'à présent en déposant des dossiers, notamment sur des fonds européens. Des dossiers qui font plusieurs millions d'euros seront déposés dans les semaines qui arrivent. On verra si on est lauréat ou pas, mais on a effectivement toute une stratégie pour aller chercher d'autres recettes, le maintien de tout le travail sur la juste dépense, mais c'était déjà le cas, et on a un établissement très efficient.

Nous avons été entendus, madame la présidente et les équipes de SDMIS, il y a très peu de jours par un inspecteur général de l'Administration chargé d'une mission sur le volontariat (Monsieur GUILLOTEAU, vous avez peut-être déjà été entendu au titre du conseil national des sapeurs-pompiers volontaires également), et le sujet du financement a été évoqué.

Cet inspecteur est l'un des auteurs du fameux rapport de l'IGA sur la trajectoire financière des SDIS d'octobre 2022 et dont nous vous avons parlé. Il connaît parfaitement le sujet et évoquait l'étude, à travers le projet de loi de finance 2024, d'une possibilité de flécher les mécanismes pour aider les SDIS. C'est une étude, c'est hypothétique, on ne peut pas dire que les choses bougeront, mais M. ROYET, l'adjoint au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, a aussi évoqué cette piste. Ils l'ont évoqué, pour l'un, publiquement, pour le deuxième, il l'a confirmée dans le cadre des entretiens que nous avons eus.

Cela veut dire, comme le souligne madame la présidente, qu'il y a un an, c'était un sujet dont personne ne parlait. Aujourd'hui, on n'a pas encore de solution ou d'arbitrage, mais on sent que les choses commencent à se faire un peu plus entendre.

Nous ne sommes pas seuls. Madame la présidente a évoqué la rencontre qu'elle a eue avec ses homologues. Ces sujets de trajectoire financière soucient tout le monde. J'étais moi-même, hier, au colloque des directeurs de SDIS et j'ai rapporté cette situation au directeur général en lui indiquant la grande préoccupation des élus par rapport à ce mur financier que nous avons devant nous, avec certaines dispositions à financer et pour lesquelles nous n'avons pas forcément la capacité à ajuster les recettes en due proportion. C'est quelque chose qu'ils entendent. Qu'en ressortira-t-il ? Ce n'est pas à moi de l'annoncer, mais je voulais compléter ces éléments. C'est un dossier très politique et les arbitrages devront être rendus au plus haut niveau de l'État.

Mme KHELIFI.- Merci, M. le contrôleur général. Peut-être rappeler que 2 missions ont été posées depuis l'année dernière : la mission sur les feux de forêt et la mission dite « Falco » qui s'appelle « rapport sur la situation financière du SDIS ». Ces 2 rapports pointent ces sujets de financement. L'État ne les néglige pas, simplement je pense qu'il pourrait prendre davantage sa part dans ces financements, parce que c'est quand même lui qui est prescripteur. Peut-être que l'on ne peut pas demander plus aux services départementaux d'incendie et de secours et ne pas prendre sa part au financement des établissements publics. Il y a quelque chose de contradictoire là-dedans.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question, de quitter la salle et de laisser la place à M. DEVINAZ.

M. DEVINAZ.- Je vais remercier Pascal CHARMOT de ses questions, parce que cela nous a permis de souligner les difficultés et de montrer que le bureau du SDMIS, sa présidente et le contrôleur général ne restent pas les deux pieds dans le même sabot pour faire face à ces difficultés.

Suivant la tradition, je vais faire voter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Vote pour. Merci de votre vote. Madame la présidente peut rentrer dans la pièce.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie.

M. DEVINAZ.- A ma connaissance, si j'ai bien vu, tout le monde a levé la main. C'est donc un vote à l'unanimité.

Merci, Madame la Présidente.

Mme KHELIFI.- Merci à vous, monsieur le sénateur, et merci à vous toutes et tous.

R/23 – 06/12 Budget annexe Energies Renouvelables – compte administratif pour l'exercice 2022

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Concernant le compte administratif du budget annexe, il a recueilli un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie le 2 juin dernier.

Durant l'exercice 2022, 3 casernes ont été équipées de panneaux photovoltaïques : Villié-Morgon, Quincieux et Saint-Vincent de Reins pour un montant total de 100 000 € environ. Un emprunt avait été contracté à hauteur de 200 000 €, ce qui nous permet de conserver un excédent d'investissement de 100 000 € qui servira pour les travaux futurs.

En section de fonctionnement, nous terminons avec un léger déficit de 1 330 € dû au décalage de recettes entre l'année de mise en production et l'année d'encaissement. Ce déficit sera comblé en fin d'année puisque nous percevrons les recettes pour les 3 casernes précitées qui ont été équipées l'an dernier.

Cela donne un résultat cumulé en fin d'exercice positif en investissement de 124 895 €, légèrement négatif en fonctionnement de 1 577 €.

Mme KHELIFI.- Merci, Madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ?

Je vais donc de nouveau laisser la place à M. le

sénateur pour le vote.

M. DEVINAZ.- La présidente étant sortie, je vais procéder au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Unanimité. Merci de votre vote. Madame la présidente peut nous rejoindre.

Madame la présidente, c'est un vote à l'unanimité.

Mme KHELIFI.- Merci à toutes et tous.

R/23 – 06/13 Budget principal du SDMIS – Reprise et affectation du résultat comptable définitif de l'exercice 2022

Est-ce que je vous laisse la parole, Madame MASSARDIER ?

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Nous avons déjà procédé à une reprise anticipée pour permettre l'équilibre du budget primitif 2023. Nous venons de voir que le compte administratif est concordant avec le compte de gestion, et confirme les résultats provisoires qui vous avaient été présentés en mars. Cette délibération permet d'arrêter définitivement les résultats.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/14 Budget primitif du SMDIS – budget supplémentaire pour l'exercice 2023

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le projet de budget supplémentaire permet d'ajuster les dépenses et les recettes en fonction des évolutions intervenues depuis le vote du budget primitif intervenu en mars dernier. Pour cette année, il concerne principalement la section d'investissement qui augmente de 2 M€.

Comme nous l'ont indiqué M. le contrôleur général et

Mme la présidente, nous avons eu l'opportunité de bénéficier de subventions dans le cadre de dispositifs d'aide de l'État, ce qui explique ces 2 M€ supplémentaires qui correspondent à des dépenses nouvelles ouvertes à des subventionnements pouvant atteindre, parfois, jusqu'à 100 %.

Elles concernent, dans le cadre du pacte capacitaire :

- L'acquisition de véhicules pour la lutte contre les feux de forêt et des moyens nautiques pour la couverture du risque aquatique.

- Également l'acquisition de matériels destinés à la couverture du risque NRBC-e, notamment en perspective des grands événements à venir : Coupe du monde de rugby, jeux olympiques et paralympiques

- Pour finir, le Fonds vert pour lequel nous avons déposé des demandes pour la rénovation énergétique de la caserne de Villeurbanne La Doua, ainsi qu'un dossier sur la prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation.

L'ensemble de ces projets pourrait nous permettre de percevoir entre 3 et 4 M€ de subvention dans les années à venir, étant entendu que chaque nouvelle dépense ne sera engagée qu'après acceptation du dossier de subvention correspondant.

A cela, s'ajoute 550 000 € pour l'acquisition de matériel destiné à la mise en œuvre des gestes de secours et de soins d'urgence, dont le directeur nous parlera en fin de séance.

Ces dépenses nouvelles en investissement nécessitent d'augmenter l'emprunt prévisionnel, mais celui-ci devrait être réajusté en octobre avec les subventions que nous pourrions percevoir. Si, aujourd'hui, l'emprunt est augmenté de 2 M€, cela ne signifie pas forcément que nous les emprunterons. Il y aura des réajustements en décision modificative en octobre.

Concernant la section de fonctionnement, cet

ajustement très limité à hauteur de 400 000 € concerne notamment des virements de crédits entre les charges à caractère général et les dépenses de personnel. Le fait que le SDMIS rencontre, comme d'autres collectivités, des difficultés de recrutement avec des vacances de poste, permet une diminution de la masse salariale estimée à 1 M€.

Ce million d'euros permet de couvrir une partie des hausses significatives des coûts de maintenance des véhicules, notamment des pièces détachées, de la sous-traitance, qui sont les postes les plus impactés par l'inflation et permettent d'augmenter les crédits destinés au volontariat à hauteur de 370 000 €. Toutefois, en l'absence de recettes significatives et alors même que la hausse de 1,5 % du point d'indice a été annoncée, les crédits disponibles pour l'exercice 2023 risquent fortement de s'avérer insuffisants pour couvrir l'ensemble des dépenses de l'année.

Mme KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/15 Budget principal du SDMIS – Autorisations de programme et crédits de paiement – compte-rendu annuel pour l'année 2022

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Le SDMIS utilise la gestion en AP/CP pour ses investissements relatifs aux constructions et rénovations de casernes, ainsi que pour l'acquisition de véhicules. Cela permet de faciliter leur gestion et leur suivi. Le Code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter l'exécution des programmes une fois par an. C'est l'objet de ce rapport, les tableaux annexés vous permettent de voir les dépenses effectuées durant les années passées sur l'ensemble des AP/CP et les crédits restants disponibles.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/16 Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2022 de la régie « Energies renouvelables du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours »

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Tout comme nous venons de le faire pour le budget principal, nous devons, pour le budget annexe, faire la reprise et l'affectation du résultat. Je vous le rappelle : un résultat excédentaire en investissement de 124 895 €, et en fonctionnement, un déficit de 1 577 €. Ces résultats seront intégrés, chacun pour leur section, au budget supplémentaire qui est l'objet du prochain rapport.

Tout comme précédemment, cette proposition de reprise et d'affectation du résultat a été présentée au conseil d'exploitation du 2 juin dernier et a recueilli un avis favorable.

Mme KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? Nous soumettons ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/17 Budget annexe Energies renouvelables – projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2023

Mme MASSARDIER-BELLEVRAS.- Nous terminons les rapports budgétaires avec ce projet de budget supplémentaire du budget annexe Energies renouvelables.

Il permet de diminuer les crédits initialement votés lors du budget primitif, car certains travaux prévus en 2023 ne se réaliseront qu'en 2024. En effet, le SDMIS a conduit des études de faisabilité et leur périmètre a été élargi. La durée prévue pour les études est un peu plus longue qu'initialement envisagée, et les

constructions sont reportées à l'exercice 2024.

Les dépenses de la section Investissement prévues pour les travaux (environ 114 000 €) sont supprimées et la prévision de l'emprunt correspondante également.

Pour la section de fonctionnement, il convient de combler le déficit de l'exercice 2022. Nous augmentons donc les recettes et les portons à 2 200 €.

Ce rapport a lui aussi été présenté lors du conseil d'exploitation lors du 2 juin dernier.

Mme KHELIFI.- Merci. Y a-t-il des questions ? Nous passons ce rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

R/23 – 06/18 Convention C2023-048 entre le SDMIS et la commune de Belleville-en-Beaujolais relative à la construction de la future caserne de sapeurs-pompiers

Mme KHELIFI.- C'est un rapport très attendu et que nous passons enfin à ce conseil d'administration dans le cadre de la future caserne de Belleville-en-Beaujolais. Cette convention est soumise à votre approbation et prévoit que le terrain d'assiette du bâtiment, propriété de la commune de Belleville-en-Beaujolais, soit transféré en pleine propriété au SDMIS à titre gratuit et que la commune entretiendra les coûts liés à la viabilisation du terrain ainsi que l'entretien régulier des espaces verts dans les années futures.

Le SDMIS prendra en charge les travaux de la caserne et, dès l'activation de la nouvelle caserne, bien évidemment, les locaux de la caserne existante, qui étaient mis à disposition du SDMIS, seront restitués en contrepartie à la commune.

Y a-t-il des questions ? Des remarques sur cette délibération ? Pas de question. Je la soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le contrôleur général, pour conclure notre réunion, pouvez-vous nous présenter les deux communications qui ont été posées sur table ?

Contrôleur général CLAUDAUD.- Merci, madame la présidente.

Je reviens sur ce que vous évoquiez en début de séance.

Vous avez un premier document sur le bilan de l'activité opérationnelle, sur ces nuits du mercredi 28 et du jeudi 29 juin. Je vais être concis.

On a forcément une activité opérationnelle qui a été, vous le verrez, fortement augmentée. On s'est placé dans un dispositif réactif et dynamique pour répondre à des événements de violences urbaines.

Réactif et dynamique, parce que l'on ne sait jamais ce qui va se passer, quelle ampleur cela va avoir et on est vraiment dans un sujet d'équilibre et d'articulation entre la sécurisation des biens publics (éviter que les mises à feu entraînent des propagations importantes et mettent en péril la vie de nos concitoyens) et la sécurisation aussi de nos équipages. On est forcément confronté à des situations de guet-apens ou des possibles agressions de nos équipes. Cela se fait de façon très étroite avec la police.

Je vous signale aussi que nous avons fourni, depuis hier, un renfort à nos collègues d'Île-de-France. Actuellement, 4 SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, dont le SDMIS, ont fourni des moyens qui sont prépositionnés dans les Yvelines. Ils sont partis hier, en début d'après-midi, y sont arrivés hier soir, et ont été opérationnels dès cette nuit puisque tous nos moyens ont été engagés sur des actions de violences urbaines dans les Yvelines.

Sur le bilan de l'activité, le nombre d'appels reçus sur une période de 24 heures : 28 juin : 2 570, hier : 3 111. La moyenne est de 1 500 appels par 24 heures. Hier, nous avons fait deux journées en une. Cela veut dire un travail intensif de la part de l'ensemble des équipes puisque, derrière chaque appel, il y a forcément une situation de détresse qu'il faut savoir analyser.

Les opérations de secours : nous sommes en moyenne à 310 interventions par jour. Hier, nous en avons fait 415 (on voit une augmentation très significative) dont 87 sont liées aux violences urbaines. 38 interventions le 28 juin. Nous n'avons pas été touchés la nuit précédente.

Le nombre de sortie d'engins se traduit exactement de la même façon. On a un pic d'activité. On est confronté à des feux de véhicules, des feux sur voies publiques, destruction de mobilier urbain, destruction de poubelles, feux de structure sur des bâtiments. La première nuit, l'opération marquante est le feu rue Balzac à Villeurbanne (tir de mortier sur les balcons qui ont déclenché une propagation en façade) : 4 victimes dont l'état de santé, fort heureusement, n'inspirait pas une grosse inquiétude, mais on a pris en charge 4 victimes. Il a fallu aussi évacuer plusieurs dizaines de personnes.

La nuit dernière, 315 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. La nuit prochaine, on s'attend à une même situation, voire pire. Je ne sais pas si ce sera le cas. On espérait que la pluie nous aurait un peu plus aidés hier soir, mais cela n'a pas été le cas. Les orages n'ont pas eu d'impact sur l'accalmie. Ce soir, la météo n'est pas forcément avec nous.

On a un système assez simple. On renforce notre organisation :

- L'activation du CODIS rouge dès 19 h 30 : nous mettons en place la chaîne de commandement pour piloter. Des officiers et un opérateur sont projetés au centre d'information et de

commandement de la police où se fait la surveillance de toutes les voies publiques par vidéo. Cela nous permet de comprendre ce qui se passe et d'analyser les enjeux. A chaque mise à feu, la question se pose : intervient-on ? Laisse-t-on brûler ? Quels sont les enjeux ? Intervenir de façon sécurisée s'il y a des risques d'attroupement et intervenir en prenant des risques si des vies sont menacées. Ce travail se fait à chaque situation.

On prépositionne des renforts sur les points sensibles à certains endroits pour approcher nos moyens, on renforce aussi le commandement, notamment à la Duchère, à la Croix-Rousse et sur un certain nombre d'autres endroits, et également les moyens disponibles sur la métropole. On utilise le dispositif que l'on met en œuvre pour des soirées particulières (par exemple pour la Fête des Lumières).

Hier soir, beaucoup de centres de secours de la deuxième couronne urbaine nous ont fourni des engins pompes avec des personnels de renfort. On mixe les équipages pour que ces personnels, qui ne connaissent pas les pièges de certains secteurs urbains, ne se retrouvent pas isolés ou seuls. On fait un travail où l'on mixe pour toujours avoir quelqu'un qui connaît le territoire. Cela nous permet d'avoir une réserve capacitaire plus importante.

Les renforts dont je parle dépassent allègrement la centaine de sapeurs-pompiers de plus par rapport à une nuit normale.

La première réunion de ce matin consistait à faire le point avec ceux qui avaient vécu les événements de la nuit pour analyser ce qui fonctionnait, nos marges d'amélioration et, éventuellement les points qui n'auraient pas fonctionné. C'est vraiment un sujet important parce qu'il est possible que cela dure. Si cela dure, il faut que l'on se mette dans une posture qui ne soit pas insoutenable sur plusieurs nuits, et que ce soit absorbable par les équipes. Il nous faut organiser aussi la capacité à faire tourner nos équipes, laisser des temps de repos à nos équipes pour ne pas que

ce soit toujours les mêmes. On ne peut pas amener ceux qui seront d'astreinte la semaine qui vient à ne pas dormir du tout si on a des événements toute la nuit. C'est toute cette organisation qui est transparente et efficace. Cela répond bien. On a lancé un appel à l'ensemble de nos équipes et je dois dire que j'ai la satisfaction de constater que l'ensemble de nos équipes répond présent.

On sait que l'on a, face à nous, un défi à relever, qu'on le relève avec l'ensemble des équipes, l'ensemble des agents des collectivités, avec les agents des transports, bien évidemment, avec les forces de l'ordre. C'est un travail exigeant, difficile, où rien n'est simple ni anodin. Cela exige beaucoup de professionnalisme.

Je fais partie de ceux qui ont vécu les émeutes de 2005, on a eu quand même, la nuit dernière, des situations de guet-apens, de tirs de mortier, de caillassage, d'agressivité très forte avec des groupes organisés qui ont prévu d'agir et qui sont extrêmement mobiles. Face à nous, il y a un système organisé. Il faut faire attention parce que c'est piégeux et dangereux.

Comme je l'évoquais, nous avons fourni 11 sapeurs-pompiers et 4 engins pompe au profit des Yvelines.

Voilà pour ce point de situation.

Sur les gros dossiers, on vous rend compte de l'avancement du plan d'action du SDMIS en faveur de la transition écologique. Ce plan a été voté il y a un an. Vous avez, dans ce document, le rappel de ces grands objectifs stratégiques.

C'est un compte-rendu que l'on peut faire à deux voix avec le lieutenant-colonel, Jérôme BELLERET, directeur des moyens matériels, puisque c'est le travail des équipes qu'il coordonne.

Je pose le cadre général et je lui laisse la parole pour entrer dans les détails.

Ce plan a pour objectif d'assurer la neutralité carbone de l'établissement à horizon 2050. Il se décline, pour la période 2022-

2027, dans 4 domaines d'intervention et vise 30 actions. Les 4 domaines sont :

- L'évolution écologique du patrimoine immobilier, pour 12 actions,
- La production d'énergies renouvelables, pour 2 actions,
- La transition écologique du parc de véhicules, pour 4 actions,
- La modification des comportements en matière de transition écologique, pour 12 actions.

On a 2 actions transverses de pilotage.

C'est le décor général. Je passe la parole au lieutenant-colonel BELLERET qui va zoomer sur chaque famille. On reprend par thématique l'état d'avancement.

M. BELLERET.- Merci, mon général, merci madame la présidente.

Nous avons recensé ces 32 actions et nous les faisons avancer de manière très pragmatique, avec des choses très simples à mettre en œuvre qui permettent d'avoir des résultats d'économie, même de sobriété sur, par exemple, le chauffage. Cela nous a permis de faire baisser notre consommation par des actions de sensibilisation très pragmatiques, des systèmes de régulation. Parfois, on a aussi des actions plus complexes qui nécessitent plusieurs années, comme le photovoltaïque. Aujourd'hui, cette communication ne vise pas à entrer dans le détail, parce que je pourrais y passer des heures, mais chacune des actions est extrêmement suivie et l'objectif est de vous montrer que beaucoup de gens sont mobilisés dans l'établissement. Les partenaires sociaux sont associés, pour que cette démarche de recherche de sobriété, de transition écologique soit partagée par l'ensemble de tous les collaborateurs à tous les niveaux.

Cela prend du temps, c'est beaucoup plus compliqué qu'une démarche extrêmement verticale, mais cela pourra porter ses fruits dans le temps. C'est ainsi que cela a été construit.

Contrôleur général CLAVAUD.- Pour compléter, sur le document, vous avez le processus de pilotage et le système de mise en œuvre du plan. Vous voyez qu'il y a déjà eu 6 réunions, le Copil pose les actions et pilote.

Sur la page suivante, vous avez l'état d'avancement. C'est un tableau de bord général. Nos 32 actions sont classées entre celles qui sont finalisées (5), très avancées (6), avancées (11), amorcées (10). Vous avez cette supervision globale et on voit que, de ces idées, de ces ambitions, des actions sont réalisées ou en cours.

Si on zoom par thématiques :

① L'évolution écologique du patrimoine immobilier : vous avez la représentation des objectifs. D'ici 2027, la réduction de 30 % des émissions de CO², la sobriété énergétique des bâtiments. Vous voyez au-dessous l'état de la consommation énergétique. Je ne vous cache pas que l'augmentation du prix du kilowattheure et de l'énergie nous a aidés à sensibiliser tout le monde. On voit qu'en 2022, notre consommation énergétique en mégawattheures est très largement inférieure à ce qu'elle était en moyenne les années précédentes. C'est le résultat de tout ce travail.

On a pour ambition d'augmenter la production de l'énergie verte de 50 %. On vous rappelle l'état de la répartition de nos émissions de gaz à effet de serre. Pour 53 %, ce sont nos bâtiments (essentiellement le chauffage et en partie la climatisation). Nous avons 156 000 m² de patrimoine immobilier.

Le verso vous illustre, pour cette thématique, la répartition entre les actions finalisées, avancées, très avancées ou amorcées. C'est une autre façon de lire la déclinaison des choses.

② La production de l'énergie renouvelable : on rappelle la possibilité de mettre 9 000 m² de panneaux sur les casernes à garde postée et sur les sites d'état-major en vue d'autoconsommation, 4 000 m² sur les autres casernes, nos casernes volontaires qui n'ont pas la possibilité d'utiliser l'autoconsommation,

parce que nos personnels ne sont pas présents continuellement. Nous sommes sur un système de revente totale.

Les chiffres clés :

- Le coût moyen d'installation : 417 € TTC par m² de panneaux installés. On a étudié la possibilité de les mettre sur nos 108 sites. Un schéma directeur nous permet, en fonction des opportunités, des travaux envisagés, de savoir si la toiture est éligible facilement ou pas à la pose de panneaux. Au verso, vous retrouvez aussi ce qui est amorcé et avancé.

③ La transition écologique du parc de véhicules : elle représente 47 % des gaz à effet de serre. On a une répartition de notre parc automobile : 1 050 véhicules. Gamme basse (véhicules légers) : 34 % ; gamme moyenne (plutôt des fourgonnettes camionnettes) : 33 % (ambulance) ; gamme lourde (poids lourds) : 31 %. C'est un tiers. Toutes ces familles de véhicules ne sont pas forcément éligibles avec la même possibilité et facilité à une forme de transition et d'évolution, mais des actions nous permettent de changer un certain nombre de familles de véhicules.

④ La modification des comportements : 12 actions sur des thématiques aussi diversifiées que :

- Les marchés publics avec des clauses d'achat durable. On traite 350 marchés et on a une trentaine d'acheteurs.

- La gestion des déchets : production et valorisation. Une diminution de 31 % de déchets produits depuis 2019.

- La sobriété numérique (l'empreinte carbone du numérique), durabilité des équipements : cela représente 10 % de la consommation électrique annuelle.

- Les comportements : formation des personnels aux bonnes pratiques.

- Les déplacements : on l'a évoqué tout à l'heure avec le forfait mobilités durables. On a 6 700, 6 800 personnels. Le SDMIS

est une grosse collectivité avec 100 casernes et 4 sites d'état-major. Des enjeux sont liés aux déplacements.

Vous retrouvez la ventilation de ces actions par rapport à leur état de réalisation.

Au bout d'un an, on peut dire que les choses avancent. C'est un programme ambitieux, mais réaliste. On continuera à travailler, c'est forcément une œuvre collective.

Mme KHELIFI.- Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ? Pas de question.

Je vous laisse continuer.

Contrôleur général CLAVAUD.- Le sujet suivant, c'est la montée en compétence des sapeurs-pompiers dans le domaine des secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) et d'aide médicale urgente (AMU), et le corollaire : la maîtrise de l'activité opérationnelle.

Sur ce sujet de maîtrise d'activité, pour mémoire, on vous a remis ce que je vous ai présenté en décembre. L'idée n'est pas de faire toujours plus, l'idée est de faire mieux, mais en se battant pour faire que nous ne soyons pas l'ultime rempart pour la partie secours et devoir absorber le désengagement de telle ou telle entité. Nous sommes forcément dans un *continuum* du monde de la santé. En amont, quelle est la ressource de médecine libérale ou de professionnel de santé ? En aval, la possibilité d'aller vers des maisons médicales, des services hospitaliers. On est vraiment une partie de cette grande chaîne de secours et de soins.

La loi Matras a ouvert une possibilité pour les sapeurs-pompiers d'améliorer leurs compétences. L'objectif est d'assurer une meilleure prise en charge des victimes pour lesquelles c'est, au final, une vraie opportunité. Vous aviez choisi il y a un an, parce que c'est soumis à l'arbitrage des conseils d'administration, de fixer pour trajectoire stratégique au SDMIS de s'engager dans cette réforme. Je

vous rends compte de ces éléments. L'ancrage, c'est la loi Matras et c'est votre décision d'il y a un an.

Tout un travail d'envergure a mobilisé de façon intensive nos ressources pour définir la montée en compétence des sapeurs-pompiers et cela concerne l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires.

Les enjeux sont de pouvoir améliorer les connaissances et les compétences des sapeurs-pompiers qui restent des secouristes, y intégrer cette notion de délivrance d'actes de soin d'urgence. On entre dans un univers où il y a une prescription, les soins d'urgence se font sur prescription médicale. Il y a une traçabilité, on n'est pas sur un geste secouriste, mais sur quelque chose qui entre dans la logique du soin d'urgence.

Il y a une place pour nos infirmiers qui montent également en compétence. C'est un levier important. Nos infirmiers, qui assurent déjà, à travers des protocoles, des gestes dévolus aux médecins, vont augmenter ces capacités puisque ce dispositif est de nature à répondre à la rareté de la réponse médicale. C'est un vrai outil agile pour les territoires pour faire en sorte d'améliorer la réactivité, la prise en charge dans un environnement où la ressource médicale restera rare pendant encore de nombreuses années.

Bien évidemment, il y a le rôle des médecins sapeurs-pompiers.

Ce travail s'inscrit vraiment dans cette trajectoire.

Les actes de soins d'urgence sont au nombre de 13 : 5 relèvent d'actes de soins en autonomie qui sont déjà en place ; 8 sont des actes de soins sur prescription médicale. Nous allons monter en charge en en prenant 4 qui seront appris et mis en œuvre en 2024 pour l'ensemble de nos casernes ; 4 seront appris et mis en œuvre en 2025. On s'adresse bien à tout le monde.

Le défi était d'imaginer une organisation où on ne

laisse pas de côté nos sapeurs-pompiers volontaires et où on n'impose pas des contraintes qu'ils ne peuvent absorber. Il a fallu imaginer une montée en compétence qui tient compte du fait qu'il était hors de question d'être dans un système prescriptif où on leur disait : *« Il y a une trentaine d'heures de formation supplémentaires, donc vous sacrifiez une semaine de congé et vous faites une semaine de formation en plus ! »*. C'est ce que nous avons refusé et cela a été un travail énorme pour modifier la formation, les supports, et faire en sorte que l'on demande à l'ensemble de nos équipes un effort compatible avec ce que les uns et les autres sont en capacité de faire.

Le plan d'action se déroule de la façon suivante.

On a d'abord 4 casernes expérimentales : 2 casernes avec des sapeurs-pompiers volontaires, 2 casernes mixtes avec des sapeurs-pompiers professionnels et des sapeurs-pompiers volontaires, dans lesquelles nous allons tester le système. Nous commencerons entre juin 2023 (maintenant) et octobre. Nous avons la validation de la doctrine des supports de formation, nous allons former nos formateurs, puis à partir de novembre 2023 jusqu'à février 2024, tester le dispositif sur nos 4 casernes avec une population représentative de la diversité de l'ensemble de nos sapeurs-pompiers pour voir comment cela fonctionne. Il faut beaucoup de souplesse, car il est hors de question de dire aux volontaires : *« C'est quelque chose qui ne se fait soit qu'en une journée, soit qu'en soirée »*. On leur laisse une grande liberté, on leur propose les choses par petits modules, avec de l'enseignement à distance.

Les équipes ont fait un énorme travail dans la qualité des supports pédagogiques. Nous allons déposer ces vidéos et les faire breveter pour la propriété intellectuelle. Je pense que cela peut avoir un certain succès. La notoriété, c'est bien, mais on n'en vit pas. Je ne dis pas que l'on équilibrera tout, mais il n'est pas exclu que cela nous paye aussi des équipements pour la formation.

Le travail fait sur les supports pédagogiques est de

très grande qualité et les supports sont de nature à faciliter l'accès à la connaissance pour l'ensemble de nos sapeurs-pompiers. Il ne faut pas que ce soit indigeste.

Ensuite, quand on aura testé cette phase expérimentale, on verra comment on déploie de façon généralisée, à partir de février 2024 jusqu'en 2025, cette montée en compétence progressive par l'acquisition de 4 actes sur la première année et 4 actes ensuite. S'il faut ajuster et équilibrer en fonction du temps, on le fera.

Le calendrier de mise en œuvre est posé. Je n'entre pas dans le détail. Pour vous donner la nature des actes, la première montée en compétence concernera la capacité à traiter l'asthme aigu grave, les overdoses d'opiacés, le choc anaphylactique, et savoir poser un électrocardiogramme quand il y a une indication de l'utiliser.

Dans l'année qui suit, on aura la mesure de l'hypoglycémie, l'indication de recueil de l'hémoglobine, le traitement de la douleur par inhalation ou voie orale en fonction du type de médicament utilisé.

Le budget prévisionnel, qui fait partie des dépenses qui sont dans le plan d'investissement prévu, se monte à 2,5 M€. C'est pluriannuel, cela concerne à la fois des équipements tels que le moniteur multiparamétrique qui permettra d'analyser l'ensemble des constantes, mais aussi le déploiement d'un certain nombre de médicaments, la mise en œuvre et la mise à niveau de l'ensemble de la chaîne du médicament. C'est un travail conséquent de l'ensemble des équipes, du service de santé et de secours médical qui est le fer de lance de cette réforme, mais c'est aussi du groupement formation qui a réalisé un très gros travail et qui sera le support de ce transfert de compétences. C'est l'ensemble des chefs de centre, l'ensemble des acteurs. C'est un sujet managérial, de ressources humaines, de sens. C'est un très gros projet que l'on a pris le temps de partager, de porter. On est dans une phase de communication, on va vers nos

équipes.

Je l'ai ralenti, car initialement, on devait démarrer un peu plus tôt, mais on n'était pas prêt. J'ai préféré que l'on stabilise les choses et que l'on aille bien au fond des choses, et je pense que l'on a un dispositif qui a été présenté à l'ensemble des instances et qui recueille, pour le moment, des retours positifs. Ensuite, il faudra le tester, certainement le peaufiner, mais nous nous engageons sur ce dossier stratégique de façon résolue et confiante.

Voilà pour ce volet de montée en compétence.

Maîtrise d'activité opérationnelle : je n'y reviens pas. Nous vous avons remis, pour mémoire, ce que j'avais présenté en décembre. Sachez que cela existe. L'idée est de faire mieux, mais surtout pas de faire toujours plus.

Mme KHELIFI.- Merci beaucoup pour le travail. Merci, lieutenant-colonel, pour la présentation du document précédent.

Y a-t-il des questions sur l'ensemble de ces communications ?

Effectivement, nous avons souhaité vous poser quelques éléments et quelques avancées sur le travail qui est effectué dans le cadre de la révision du schéma d'analyse et de couverture des risques.

Contrôleur général CLAVAUD.- Ce schéma d'analyse et de couvertures des risques dont la révision est engagée depuis le début de l'année se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. C'est un dossier très stratégique, important pour les années qui viennent, à travers le sens et la compréhension de ce qui change sur les territoires, au niveau de nos équipes, sur les attentes et les besoins de nos élus.

On était dans une phase de concertation, de consultation. Plus de 90 réunions ont été organisées, plus de 500 personnes consultées. Cela va des équipes du SDMIS, mais

surtout de ses partenaires (privés et publics) et les élus. J'ai eu l'occasion de présenter la démarche aux conseillers départementaux, à l'invitation de M. le président GUILLOTEAU, à l'ensemble des vice-présidents de la métropole de Lyon, à l'invitation de M. le président Bruno BERNARD et de madame KHELIFI, et à l'association des maires à travers deux visioconférences.

Nous avons également mis en œuvre une plateforme pour les éventuelles questions car il est ressorti qu'il était important que les élus puissent poser des questions et avoir accès aux documents. Le lieutenant-colonel Sébastien PONTET a des petites cartes que l'on tient à votre disposition. Le QR code permet d'aller sur cette plateforme d'échange. C'est interactif, vous pouvez consulter les documents que l'on verse au fur et mesure de l'avancée des études, mais vous pouvez surtout poser des questions et nous interroger sur des particularités ou des attentes. Cela nous permet d'avoir un lien continu avec vous.

Nous avons aussi réalisé une partie d'approche prospective aidés par l'agence UrbaLyon, où nous avons imaginé un certain nombre d'évolutions possibles de manière très ouverte avec la consolidation d'un document qui a permis de tracer des perspectives. Bien sûr, on ne dit pas que ce que l'on prévoit se réalisera, mais cela permet d'imaginer plusieurs scénarii, l'évolution des territoires et des besoins. Nous commençons à voir se dessiner un certain nombre de choses.

Il y a évidemment une approche scientifique, des choses très algorithmiques, très mathématiques, très géomatiques. On peut mesurer en combien de temps on distribue les secours sur telle partie du territoire. Notre organisation est-elle performante ? A-t-on des trous dans la raquette ? Tout cela est un ensemble d'approches qui nous permet (c'est la phase dans laquelle on est) de comprendre et de commencer à conceptualiser des piliers de grands marqueurs des évolutions envisagées.

Il n'y a pas de révolution, mais nous sommes sur un territoire qui se transforme, sur des besoins que l'on commence à préciser. Je reviendrai vers vous pour vous donner les éléments sur ces caractéristiques des grandes tendances qui préfigureront des décisions qui seront soumises dans les différents cercles des financeurs, que vous serez amenés à arbitrer dans la phase ultime de la dernière étape qui est la validation du dispositif. Je le rappelle, vous avez la main, puisque ce schéma doit d'abord recueillir un avis des financeurs pour passer, ensuite, dans le cadre de ce conseil d'administration où les élus, dans leur diversité, émettront un avis. Cet avis sera conforme. Si vous émettez un avis défavorable, cela veut dire que j'aurai raté mon travail, mais c'est un avis conforme qui est nécessaire au regard du CGCT. Cela veut dire que l'État ne peut pas opposer quelque chose qui ne vous conviendrait pas.

De la même façon, ce n'est pas parce que cela vous convient que madame la Préfète de région, dans ses prérogatives de performance opérationnelle, est liée à cet avis. Elle peut, sur un avis que vous auriez émis favorablement, émettre un avis défavorable. Ce serait la deuxième raison d'un échec.

Le travail des équipes est de veiller à ne pas présenter, dans le circuit de signatures, un document qui ne serait pas susceptible de recueillir les avis favorables. Pour le moment, nous sommes sur le timing que nous avons prévu et le travail se déroule conformément à ce que nous envisagions.

Mme KHELIFI.- Merci pour la présentation du travail effectué sur le SACR.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons clore ce conseil d'administration. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence. Je vous rappelle que tout à l'heure, nous inaugurons la caserne de Quincieux à 19 h 00, cérémonie à laquelle vous êtes toutes et tous invités.

Je vous informe des prochaines dates du conseil d'administration : le vendredi 13 octobre à 16 h 00, le vendredi 15 décembre à 16 h 00, le 16 février 2024 à 16 h 00, le vendredi 29 mars 2024 à 16 h 00, le vendredi 21 juin 2024 à 16 h 00.

Je vous souhaite un très bel été à toutes et tous. A très bientôt.

La séance est levée à 16 h 59.

Zémorda KHELFI
Présidente



